

NOUVELLE PLATEFORME

Inscription ALSH

Pour nous adapter aux différentes requêtes des familles, nous avons mis en place une nouvelle plateforme d'inscriptions pour les centres de loisirs. Celle-ci est plus ludique et plus simple d'utilisation.

ATTENTION : les modalités de réservations changent, **merci de lire attentivement ce document.**

Le devis n'existe plus. L'inscription vaut pour une réservation.

Toute réservation est facturée !

1) Comment accéder à cette nouvelle plateforme ?



Rien de plus simple, rendez-vous sur le site de la mairie

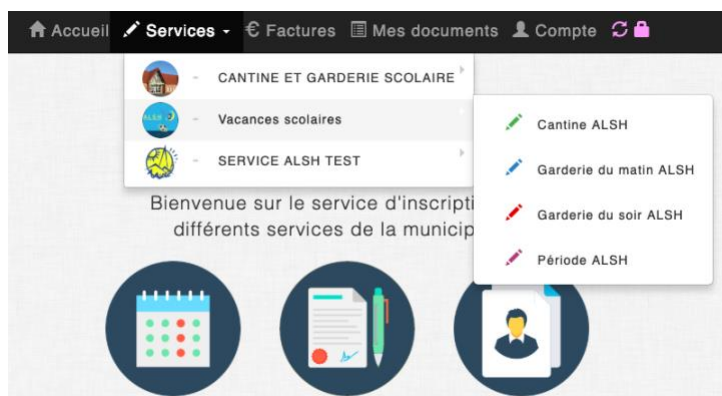
www.mairie-tressin.fr

(en bas, à droite de la page principale)

2) Quel est mon compte utilisateur ?

La plateforme change, **MAIS VOS IDENTIFIANTS RESTENT LES MÊMES !**

3) Comment faut-il s'inscrire ?



1. Identifiez-vous !
2. Dirigez-vous vers **Services** puis **Vacances scolaires**.

Ainsi, **4 activités** apparaissent :

- ❖ Cantine ALSH
- ❖ Garderie du matin ALSH
- ❖ Garderie du soir ALSH
- ❖ Période ALSH

3. « Période ALSH »

Inscrivez ensuite votre enfant sur la ou les) semaine(s) choisie(s).

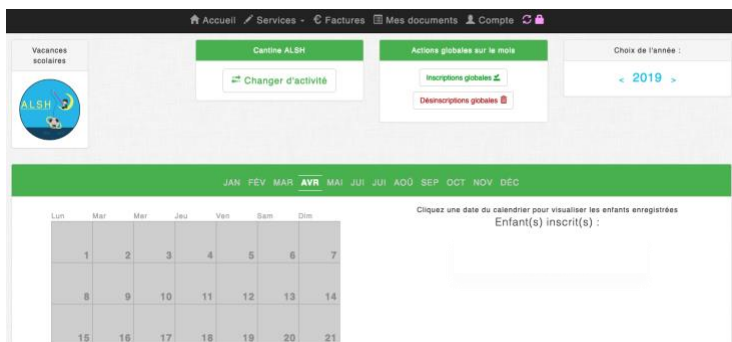
Vacances scolaires		Période ALSH		Description	
		Changer d'activité		Réservation à la semaine	
Infos		ENFANT 1			ENFANT 2
ALSH: SEMAINE 1		Non inscrit			Non inscrit
ALSH: SEMAINE 2		Non inscrit			Non inscrit

**** **ASTUCE******



Appuyez sur cette icône, et vous aurez davantage d'informations sur la semaine concernée.

4. « Cantine ALSH »

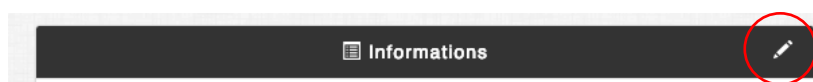


- 1) Sélectionnez votre enfant
- 2) Cliquez sur les dates sur lesquelles vous souhaitez l'inscrire.
- 3) Votre enfant sera représenté par un point s'il est inscrit en cantine.

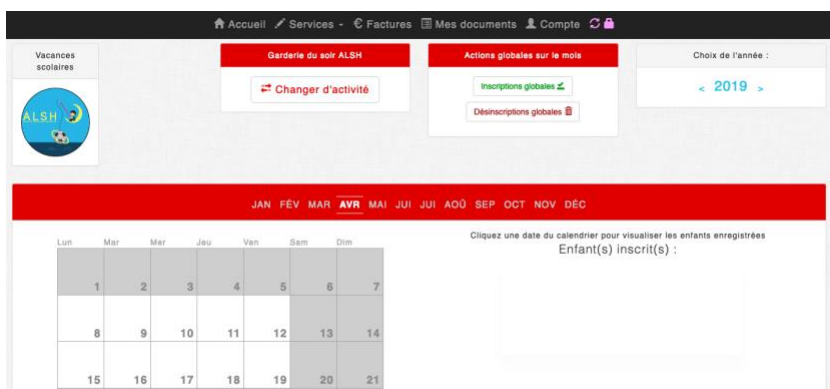
**** Astuce ****

La couleur représentative d'un enfant peut être modifiée. Cela peut être utile lorsque vous inscrivez plusieurs enfants.

Comment faire ? Cliquez sur **Compte**, sélectionner le prénom de l'enfant. Cet onglet apparaît et appuyez sur l'icône entouré ci-dessous :



5. « Garderie du matin ALSH » et « Garderie du soir ALSH »



Vous devez cliquer sur les dates du calendrier sur lesquelles vous souhaitez inscrire votre enfant en garderie.

N'oubliez pas de sélectionner votre enfant avant de cliquer sur les jours du calendrier.

Une inscription validée est matérialisée par un point de couleur dans le calendrier au jour souhaité. Un point par enfant.

Les informations importantes :

- Plus besoin de venir en mairie pour valider votre devis.
- Paiement à posteriori et réception de la facture par mail.
- Paiement directement au trésor public (modalités de paiement inscrites sur la facture).
- Possibilité de paiement par internet sur www.tipi-budget.fr avec les identifiants transmis sur la facture.
- Transmission des documents obligatoires en format dématérialisé sur votre espace personnel. (Justificatif QF, fiche de renseignements et fiche sanitaire de votre enfant).

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous contacter en mairie au 03 20 41 01 48 ou sur servicejeunesse.tressin@orange.fr